

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022 – 12/12/2022 – 5

Recettes fléchées – Exercice 2023

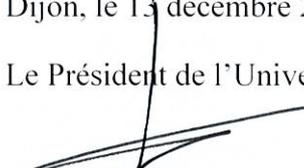
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 17 Membres représentés : 5 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve : l'établissement fait le choix de ne pas présenter de recettes fléchées au budget 2023.**

Dijon, le 13 décembre 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement